

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/07/18

Dossier complet le :

05/07/18

N° d'enregistrement :

F01118P0161

#### 1. Intitulé du projet

Projet de promotion immobilière "Rueil Godardes" USP8  
36 à 44 rue des Bons Raisins et 45 à 57 avenue Georges Pompidou  
RUEIL MALMAISON

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Rueil Godardes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Matthieu SALANON / Directeur Développement

RCS / SIRET

8 3 0 2 8 4 8 7 3 0 0 0 1 5

Forme juridique SCCV

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) (texte reporté sur colonne de droite)	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .  Construction d'un ensemble immobilier de 11.500m <sup>2</sup> de surface de plancher sur une assiette foncière d'environ 4431m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération immobilière projetée, à côté du marché des Godardes, totalise une surface de plancher de 11 500 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- 10 465 m<sup>2</sup> de logements collectifs (soit environ 168 logements) dont 25 % de logements sociaux (42 logements)
- 1 035 m<sup>2</sup> de commerce

L'ensemble comportera plusieurs bâtiment en R+4 avec attique,

2 niveaux de sous-sol et un 3<sup>ème</sup> niveau partiel dédiés au stationnement (282 emplacements)

Il comprendra des jardins sur dalle et une trame verte destiné à faciliter la circulation douce entre la rue des Bons Raisins et l'avenue Georges Pompidou.

Ce projet nécessite la démolition du bâti existant qui comprend plusieurs usages : un bâtiment hébergeant une activité de carrosserie automobile, un bâtiment de vente et de réparation Peugeot, une maison d'habitation, un bar tabac et un appartement, un ancien commerce de papeterie jouet et 2 petits bâtiments municipaux à usage de centre de loisirs.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site est actuellement occupé par des usages très différents dans des bâtis de nature et de qualité hétéroclites.

Le projet répond à une volonté de la commune de Rueil Malmaison d'assurer le renouvellement urbain et la dynamisation de ce quartier des Godardes autour de son marché et à proximité d'une nouvelle station de métro du Grand Paris Express (ligne 15).

Il est à ce titre identifié dans le PLU comme le secteur de projet "USP8 Pompidou/Bons Raisins" afin de répondre à une volonté de faire évoluer ce secteur.

Certaines activités du site seront réintroduites dans le programme neuf.  
Elles seront ainsi mieux intégrées, moins visibles et plus fonctionnelles.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet nécessitera la démolition du bâti existant pour lequel un diagnostic amiante sera réalisé préalablement.

Une dépollution en règle sera réalisée avant toute démolition, les déchets amiantés seront orientés vers des centres de tri spécialisés (ISDD).

Les travaux comprendront des phases de terrassement nécessaires aux fondations du bâtiment.

Une campagne d'étude des sols sur l'ensemble des parcelles sera diligentée afin de déterminer le mode de fondation, ainsi que les dispositions particulières à prendre en compte en cas de présence d'eau ou de pollution diverse.

Dans ce dernier cas, la pollution sera traitée de façon à autoriser la réalisation du projet destiné à recevoir des habitations.

A l'issue de ces études, les travaux de génie civil débiteront pour réaliser l'infrastructure et la superstructure du bâtiment.

Le chantier s'achèvera par la réalisation des abords et des aménagements paysagers, en cela compris la trame verte.

Compte tenu des contraintes de maintien d'activité sur site (concessionnaire Peugeot et Bar tabac), le projet sera réalisé en 2 phases.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet proposera une nouvelle offre de logements modernes et respectueux de l'environnement à destination des accédants à la propriété comme aux bénéficiaires des logements sociaux, renforçant ainsi le caractère de mixité sociale.

Les commerces permettront de dynamiser le quartier, et l'arrivée de nouveaux arrivants sera bénéfique à l'activité du Marché des Godardes.

Le projet contribuera à la redéfinition du quartier en lui offrant une architecture nouvelle et moderne en cohérence avec ce secteur en mutation comme le prévoit le PLU de la commune.

Les activités en place actuellement seront réintégrées en partie dans l'opération neuve, au bénéfice de l'esthétisme et de la fonctionnalité d'usage.

Les emplacements de stationnement en sous sol ont été prévus en nombre afin de ne pas encombrer l'espace public.

Le sous sol bénéficiera d'une entrée/sortie double sur chacune des 2 voies afin d'assurer un bon flux.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	4 431 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	11 500 m <sup>2</sup>
Hauteur maximale des constructions	23 m
Nombre de niveaux	R+4+attiques

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

36/38/40/42/44 rue des Bons Raisins  
45/47/51/55/57 avenue Georges  
Pompidou  
92500 Rueil Malmaison

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 5 2' 20 " 6N Lat. 0 2° 1 1' 37 " 7E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Rueil Malmaison

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for description of project components and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est le Bois de Saint-Curcufa et coteaux de Gallicourts à plus de 2 km à l'ouest (ZNIEFF de type I).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Hauts de Seine sont couverts par un PPBE adopté le 12 décembre 2016. Ce plan concerne le bruit lié aux infrastructures routières. A proximité du projet seule la RD39 est concernée par ce plan. L'objectif de ce plan est de réduire les nuisances sonores, dans le cas du présent projet en agissant sur l'isolation phonique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément patrimonial ou sa zone tampon ne concerne le projet. Le site remarquable le plus proche est le Mont Valérien à près d'un kilomètre à l'est (site inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération n'est pas concernée par les enveloppes d'alerte zone humide de la DRIEE.

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Rueil Malmaison est concernée le Plan de Prévention des Risques d'inondation lié au débordement de la Seine. Le zonage réglementaire de ce document ne concerne pas le projet.</p> <p>La commune est couverte par un PPRN lié aux mouvements de terrain et cavités souterraines.</p> <p>Aucun PPRT ne concerne la commune.</p> <p>Le PPRi a été approuvé le 9/01/2004 et révisé le 07/07/2017.</p> <p>Le PPRN a été approuvé le 07/08/1985.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site basias ou BASOL ne concerne le périmètre du projet.</p> <p>Toutefois, des activités liées à l'automobile (réparation et carrosserie) sont susceptibles de représenter des sources de pollution.</p> <p>Une étude des sols sera menée en amont de la réalisation du projet pour vérifier cette problématique et prendre des mesures de dépollution si elles s'avèrent nécessaires.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme l'ensemble de l'île de France, Rueil Malmaison se situe dans la ZRE de la nappe de l'Albien (ZRE 03001).</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site inscrit ou classé ne concerne le projet. Le site inscrit le plus proche est l'ancien Domaine de Richelieu à 900 m à l'ouest du projet. Le Mont Valérien quant à lui se situe à près d'un kilomètre à l'est (site inscrit).</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche est le Parc Départemental de L'île-Saint-Denis (ZPS) à plus de 12 km au nord-est du projet.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site inscrit ou classé ne concerne le projet. Le plus proche du projet est le Domaine national comprenant : les domaines des Cèllets, du Bois-Préau, l'allée Sophie, le Mausolée du Prince Impérial et le jardin qui l'entoure. Il se situe à 1,2 km à l'ouest.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comporte au maximum 3 niveaux d'infrastructure. L'aléa remontée de nappe est très faible. Le risque de prélèvement d'eau en phase travaux est donc très peu probable. Afin de vérifier ce point, une étude spécifique sera menée pour identifier les dispositions constructives à mettre en œuvre.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site géorisque fait apparaître un aléa très faible à inexistant au droit du projet. Un risque de pompage en phase travaux semble donc peu probable. Aucun rabattement ne sera mis en œuvre en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux évacués pour la démolition de l'existant et pour les fondations seront excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment nécessitera des ressources : béton, eau, bois, métal, verre... dans des proportions qui ne sont pas évaluées à ce stade.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu remarquable (zonages naturels) n'est recensé à proximité. En outre, le projet ne se situe pas sur une zone naturelle étant donné que la parcelle est déjà bâtie et occupée. La végétation est peu présente, il existe quelques arbres de petit développement avec très peu de moyen développement et quelques haies.  Aucun impact n'est donc attendu sur la biodiversité. L'opération recréera des espaces végétalisés au moyen de jardins et comprendra une liaison verte comme prescrit par le PLU de la commune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun zonage à enjeu écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE Seveso ne concerne la commune. Le projet ne se situe pas à proximité d'une ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rueil Malmaison est concerné le Plan de Prévention des Risques d'inondation lié au débordement de la Seine. Toutefois, le zonage réglementaire de ce document ne concerne pas le projet. La commune est couverte par un PPRN lié aux mouvements de terrain et cavités souterraines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de risques sanitaires en phase d'exploitation. La réalisation du projet implique la démolition de l'existant qui peut potentiellement induire des nuisances pour le voisinage proche. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre au cours du chantier (cf. 6.4) De plus des matériaux amiantés sont susceptibles d'être rencontrés dans les bâtiments démolis. Un diagnostic sera établi préalablement à la démolition. Une étude pollution des sols est prévue pour s'assurer de l'absence de pollution liée aux anciennes activités.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de logements, il sera à l'origine de nouveaux déplacements lors des heures de pointe. Chaque logement disposera au minimum d'un emplacement de stationnement en sous-sol. Plusieurs lignes de bus se situent à proximité; ligne 141 Lycée de Rueil-La Défense permet de rejoindre la gare RER Nanterre Ville et la ligne 244 permet de rejoindre la gare de Rueil-Malmaison RER. En outre, le projet se situera à proximité de la future ligne 15 du métro.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet en lui-même n'est pas à terme générateur de bruit. La période de travaux sera nécessairement source de nuisances sonores. Le projet est exposé au bruit du fait de la proximité de la rue des Bons Raisins et l'avenue Georges Pompidou, toutes deux classées en catégorie 4 du classement des infrastructures de transport terrestre (30 m de largeur affecté par le bruit de part et d'autre). L'isolation du bâtiment sera établi en conséquence conformément à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un environnement urbain déjà mis en lumière par l'éclairage urbain.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira de nouvelles consommation d'eau potable et des rejets d'eau usées dans les réseaux d'assainissement existants. Le rejet d'eau pluviale sera conforme aux règlements d'assainissement communal et départemental.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et de construction généreront l'excavation de matériaux inertes qui seront traitées par les filières adaptées. En phase exploitation, plusieurs dispositions seront mises en œuvre afin de favoriser le tri des déchets. Pour faciliter la collecte, des bornes enterrées seront réalisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun enjeu patrimonial ne concerne le projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs constructions en RDC, R+1 et R+2 existent sur le terrain. Un garage occupe une grande partie du sol au sud de la propriété, qui se caractérise par une surface bituminée importante.  Le projet modifiera la destination des lieux au bénéfice d'une nouvelle programmation résidentielle de qualité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe au voisinage du projet de l'Eco-quartier de l'Arsenal dont l'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale le 29 mai 2015.

Ce projet s'étend sur une surface de 25,8 ha et comporte la réalisation de 2500 logements, 35000 m<sup>2</sup> de bureaux, 10000 m<sup>2</sup> de commerces et 15000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

La livraison sera échelonnée dans le temps de 2020 à 2030.

Ce projet est susceptible de présenter des effets cumulés sur les points suivants :

- une amélioration du cadre paysager et du contexte urbain,
- une offre tertiaire, commerciale plus importante,
- un développement de l'offre en logements et en équipements publics,
- une amélioration du cadre de vie du quartier en faveur des résidents et des usagers du quartier,
- une augmentation de la circulation sur les grands axes de circulation situés à proximité,
- des nuisances acoustiques et olfactives temporaires en phase chantier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet comporte peu d'impact sur l'environnement dans un contexte à faibles enjeux.

Il sera procédé à la démolition du bâti existant avec une dépollution amiante préalable, ce qui aura pour conséquence d'améliorer les condition sanitaires actuelles. Une attention particulière sera apportée à ce processus de désamiantage, au transport et à l'élimination de ces déchets vers des centres spécialisés.

Afin d'affiner la connaissance de l'environnement et d'adapter les dispositions constructives du projet, les études suivantes sont programmées:

- Étude géotechnique,
- Diagnostic hydrogéologique,
- Diagnostic pollution des sols,
- Diagnostic plomb-amiante.

Les mesures de chantier réduiront les nuisances liées aux travaux (respect des horaires, limitation de l'envol de poussières...).

Le projet offrira un stationnement dédié aux vélos au 1er sous-sol.

Les espaces verts comprendront des arbres de petit développement, des arbustes et de l'engazonnement, ainsi que des jardins privatifs en pied de façades.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet décrit dans le présent document est une opération résidentielle classique qui s'insère dans un contexte environnemental urbain, sans enjeux liés au milieu naturel, à la ressource en eau ou encore aux risques.

Il s'inscrit dans la volonté de la Ville de faire évoluer le quartier des Godardes.

Les impacts sont très faibles étant donné la nature et l'ampleur du projet. Il participe au contraire à dynamiser le quartier en lien avec le projet d'éco-quartier de l'Arsenal.

De surcroît, en procédant à la démolition du bâti existant potentiellement amiante, le projet contribue à assainir le secteur en évacuant les déchets dangereux vers des installations de traitement dédiées.

Aussi, l'évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire pour ce projet.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <b>ou</b> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



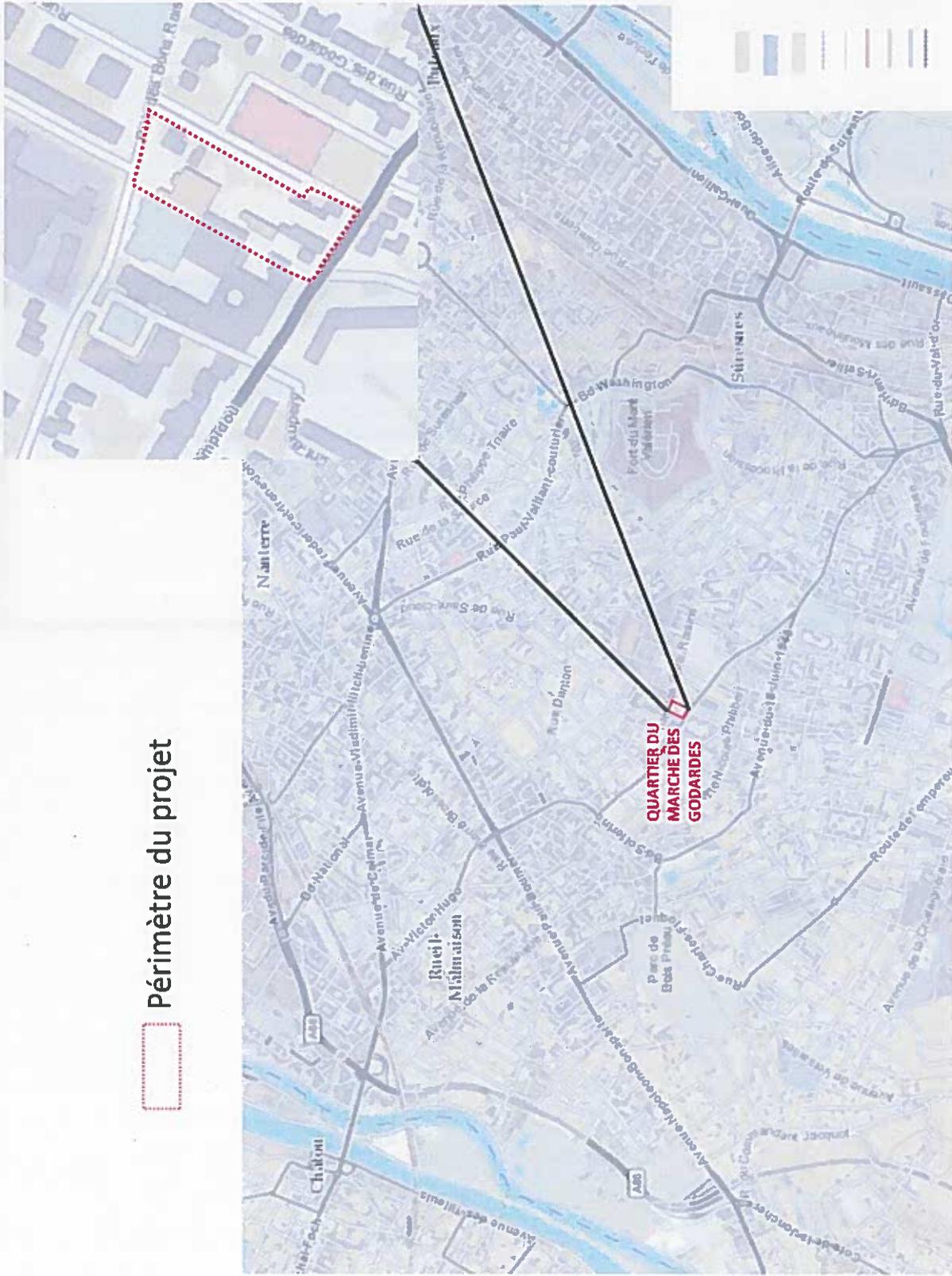
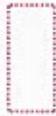
Fait à Paris

le, 05 juillet 2018

Signature

**SCCV Rueil Godardes**  
2 rue de Penthièvre 75008 Paris  
830 284 673 R.C.S. Paris  
Capital social 1 000,00 EUROS

# Périmètre du projet





Périmètre du projet



**Quartier du marché des Godardes, Rueil-Malmaison**



Rue des Bons Raisins

Avenue du Président  
Georges Pompidou

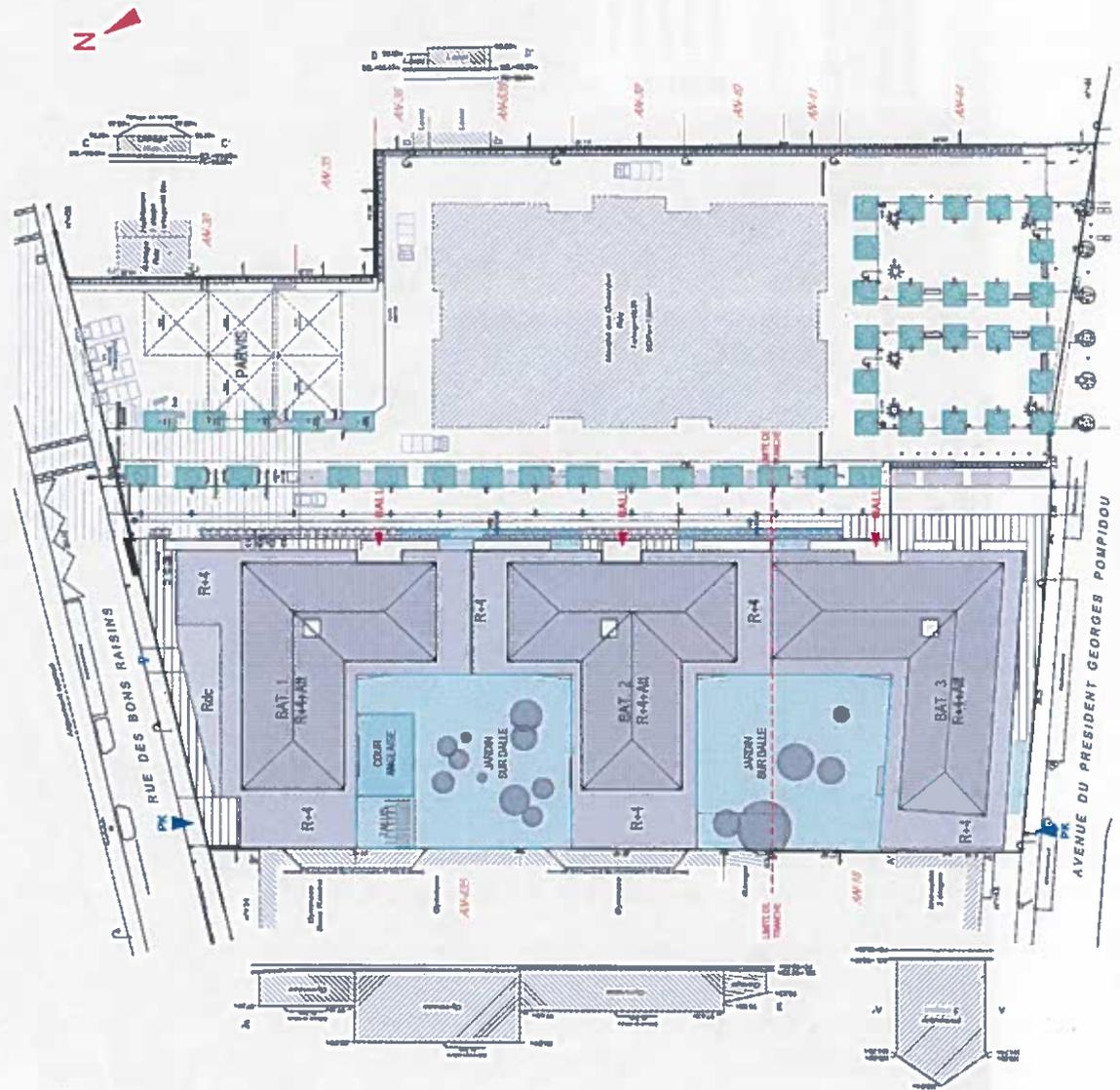
Rue des Bons Raisins, Rueil-Malmaison (2017)



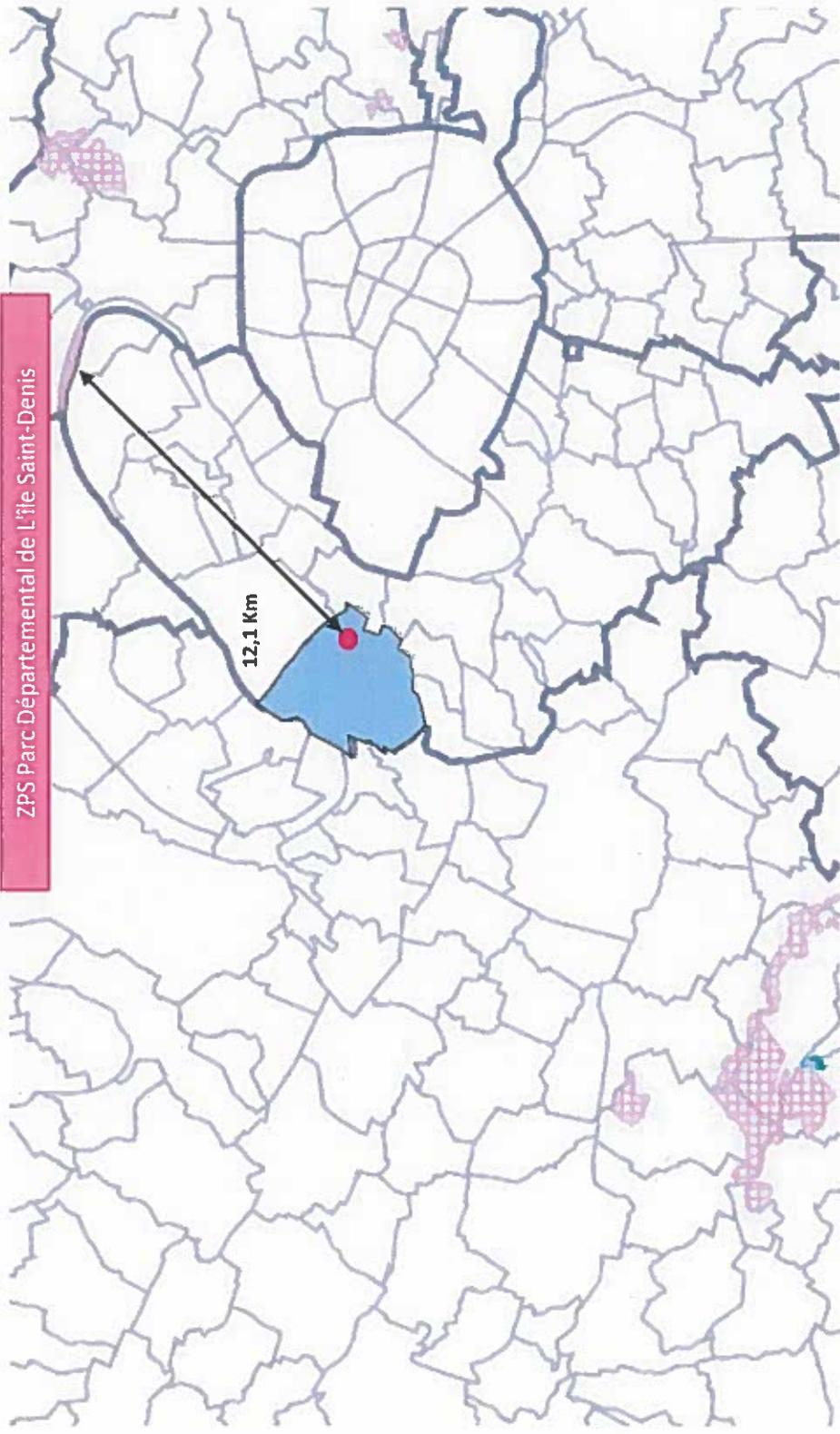
Avenue du président Georges Pompidou, Rueil-Malmaison (2017)



# Plan masse du projet







- Natura 2000 - Directive Oiseaux
- Natura 2000 - Directive Habitat
- Rueil-Malmaison
- Projet

